

Participation du public – observations et propositions

Projet d'arrêté portant définition, répartition et modalités de gestion du quota d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres pour la campagne de pêche 2019-2020

Soumis à participation du public du 19 septembre au 9 octobre 2019 sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Commentaires :

1) 20/09/2019

Hooo mais les entreprises française sont en bonne santé il ne faut pas les empêcher de tourner, comme Sanofi et la dépakine, il a dit le monsieur premier minist'e (sous les applaudissement des députés, ceux qui votent, tu sais ? non toi tu es un citoyen tu ne vote pas les lois, tu vote pour un clown ou deux qui te font kiffer car ils sont beaux ou ont une belle voie u des beaux fringues, et qu'ils passent toutes les deux minutes dans tout les médias).

Et que finalement on s'en tape de l'environnement dans la réalité. Par contre t'as raison c'est de beau discours, et on gagne pleins de thune avec ça, hein m'ssieur atalli !

Les CICE vont bons trains, les cotisations sociales sont réduites à de la merde, les privés prennent la thune et le foutent dans les pays d'enfoirés défiscalisés, les hauts-fonctionnaires détruisent le fonctionariat et donc le service publique, l'éducation du pays est gérée par le FMI et l'OCDE et n'est surtout pas populaire (ce mot est un très bon exemple de la langue de bois d'ailleurs: populaire/paupérisé: mets un mot devant populaire, que tu as l'habitude de voir et remplace le par paupérisé, tu vas voir c'est marrant, et si tu as un cerveau, tu peux trouver le but de cette pirouette linguistique venue des riches, ceux qui te subtilisent tes mots pour que tu comprennent la réalité sociale qu'ils veulent que tu comprennent; ici, éducation populaire, c'est une éducation ouverte et libre, de tous pour tous, en gros, ce qui fait flipper les riches: la liberté vs la servitude volontaire), mais dirigée pour que les djeun's et les vieux soient bien cons, biens obéissants et accro aux écrans.

Donc ton anguille, et tout ses potes pas humains, si t'en es encore à savoir si il faut les sauver, limiter la pêche, tout ça, c'est que tu es con.

En parlant langue de bois, bien joué le fait que ces "consultations publiques" ne sont pas trop trop publique. On t'envoie un mail, que tu caches dans un ordi, mais surtout, sait-on jamais, d'autres citoyens pourraient comprendre ce qui se dit de la part d'autres citoyens, donc il vaut mieux ne rien montrer. C'est de la merde la démocratie, hein ? c'pour ça que personne n'a jamais essayé de la pratiquer.

2) 01/10/2019

Bonjour,

La priorité étant la reconstitution de la population des anguilles, y a-t-il un moyen de renforcer la lutte contre le braconnage ? D'autre part, il serait bon aussi de limiter l'exportation des civelles.

Sincères salutations,

3) 07/10/2019

Bonjour,

Ce message pour vous faire part de l'**avis favorable** du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM), en réponse à la consultation publique actuellement en cours sur l'arrêté relatif au niveau du quota de civelles pour la saison 2019-2020 et à ses modalités de répartition.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

4) 08/10/2019

Bonjour

Pour les **pecheur amateur, naturaliste** il est évidant que le cas de l'anguille, **un des dernier poisson sauvage en Europe et en France** est très important pour la biodiversité du bassin versant de la Loire par son mode de vie migrateur et marin.

Limiter les prises de civelles parait prioritaire alors qu'elles sont consommées en Espagne voir en Chine donc non localement .Ce poisson est aussi gêné dans sa migration en mer des Sargasses (encore mal connue) par les seuils infranchissables et barrages, victime aussi du braconnage , la pollution au PCB principalement .Il est certain aussi que le type de turbines électrique installée sur le cour des rivières est aussi dangereux dans certains cas et pose de réels soucis écologiques .

Des Rivières comme le Cher sans poissons de ce type, présent dans le monde entier est comme une plage sans coquillages, un chemin sans arbustes , sans parler du mode de peche patrimoniale en Vendée avec le système au parapluie et à la pelotte .

Par son mode de vie prédatrice en fond de rivière c'est aussi un **bio indicateur conséquent** qui mériterait indéniablement un statut **d'espèce protégée** au meme titre que les oiseaux passereaux sans parler du témoignage historique pour les générations de futurs pêcheurs amateurs qui arrivent , sans parler du travail qu'il représente pour la Recherche fondamentale ou appliquée .

Se préoccuper du problème économique des pecheurs professionnels est peut etre important mais il ne faut pas que ce poisson soit victime directe de la surpeche en mer par ailleurs souvent exagérée (filets pélagiques).

Cordialement

5) 09/10/2019

Bonjour,

Avis favorable

Cordialement

6) 09/10/2019

Monsieur le Directeur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de la FNPF sur le projet d'arrêté relatif au quota d'anguille européenne de moins de 12 cm pour la campagne de pêche maritime 2019-2020.

Ce courrier vous est également adressé ce jour par voie postale.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,